



« Ce débat n'est pas une bataille juridique, ni un combat d'experts, c'est un projet politique que nous faisons pour un pays. Il y a une différence entre l'autonomie constitutionnelle (que les Canaries ont obtenue) et l'autonomie conventionnelle (que propose l'article 74). La 3e voie est celle de l'autonomie

nement

constitutionnelle, c'est ce que je demande !

SERGE LETCHIMY, DÉPUTÉ —
MAIRE DE FORT-DE-FRANCE, PPM